

10,000. Et quand on étudie les rapports entre l'alcoolisme et la criminalité dans les pays étrangers, on arrive à la même conclusion qui montre toute la justesse du mot de Vanlaër : « La courbe de la criminalité se mesure exactement sur la courbe de l'alcoolisme. »

Parmi les crimes qui se multiplient actuellement, il n'en est pas de plus stupéfiants, de plus inquiétants que ceux dont sont auteurs des adolescents, presque des enfants. On voit aujourd'hui des criminels de 15, de 12, de 10 ans même qui ont accompli leurs sinistres forfaits avec calme, calcul et préméditation.

Dans le milieu parisien, écrit le Dr P. Garnier, médecin en chef de l'infirmerie spéciale de la Préfecture de police, où nous avons vu la folie alcoolique progresser avec une rapidité effrayante, il est un fait qui depuis un certain nombre d'années frappe d'étonnement, confond le moraliste, le philosophe, trouble magistrats et jurés : c'est l'excessive précocité dans le crime. Aujourd'hui le grand criminel, le héros de la cour d'assises est le plus souvent un adolescent¹.

Le même auteur a constaté par des chiffres la progression toujours croissante de la criminalité juvénile comparativement à la criminalité de l'adulte. De 1888 à 1900, en 13 ans, la criminalité juvénile annuelle, celle de 16 à 20 ans, est montée de 20 à 140, tandis que la criminalité adulte pour une période égale, par exemple de 31 à 35 ans, n'a pas augmenté ou à peine (25 en 1900 au lieu de 20 en 1888).

Pour une même période, conclut le Dr Garnier, la criminalité juvénile est donc à la date de 1900, *six fois plus fréquente* que la criminalité adulte.

A quoi tient cette fréquence aussi étrange que peu rassurante ? Les auteurs n'hésitent pas à l'attribuer aux progrès de l'alcoolisme.

Que l'on supprime l'alcool, quel qu'il soit, sous n'importe quelle forme puisse-t-il se présenter, dit avec une louable conviction le Dr A. Baratiér², et on ne rencontrera plus de fous, de voleurs et d'assassins parmi les enfants de 15 ans.

1 — *La criminalité juvénile, Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, novembre 1901.

2 — *L'alcool et l'enfance, Tribune médicale*, 1896.